

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 194 MAI 2007

H U M E U R D E B L É

UN TROMPE L'ŒIL SEULEMENT

Il y a quelques mois, la Commission européenne avait échoué à sortir le maïs du système communautaire d'intervention céréalière (stockage public). Elle propose maintenant que les volumes de cette céréale admissibles à l'intervention soient progressivement amenés à un niveau zéro en 2009/2010, le mécanisme pouvant être réactivé si la situation du marché l'exigeait.

Non seulement il n'existe toujours aucune raison de fond de mettre en cause l'intervention sur le maïs, les stocks publics de maïs continuent à décroître en Hongrie et ce pays va produire de plus en plus de bioéthanol- mais encore, le principe de réactivation ne saurait

être considéré comme autre chose qu'un trompe l'œil. Seules des procédures claires, ne laissant aucune possibilité d'interprétation, pourrait garantir qu'il soit mis en œuvre rapidement. L'expérience acquise en Europe sur une question analogue, la flexibilité du taux de jachère, a montré qu'il y avait peu de chances qu'il en soit ainsi. A l'inverse de ce qu'ont pratiqué les Etats-Unis avec leur jachère lorsqu'il en imposaient une -le taux de cette jachère variait quasi arithmétiquement en fonction d'un ratio stocks/utilisation- jamais l'Europe n'a en effet accepté de moduler la sienne en fonction de paramètres prédéterminés.

MARCHÉS

LA « COUR DES COMPTES » AMÉRICAINE CRITIQUE L'AIDE ALIMENTAIRE US

Dans les négociations agricoles de l'OMC, l'aide alimentaire américaine est mise en cause pour être employée comme un mode de subvention à l'exportation déguisé. Elle apparaît souvent en effet comme un moyen pour les Etats-Unis d'écouler leurs stocks de céréales en cas de dépression du marché.

Un rapport du Government Accountability Office (GAO) montre en outre qu'en la matière, les autorités américaines regardent peu à la dépense. La tonne de denrée alimentaire donnée par les Etats-Unis au titre du programme US Aid Food coûte en effet 171 \$ en transport au budget fédéral. Or, dans le cadre de leur programme alimentaire, les Nations Unies paient 100 \$.

Deux contraintes légales sont à l'origine de ce surcoût. D'abord, alors que l'Europe, par exemple, donne des fonds pour l'achat de produits à proximité des pays dans le besoin, l'aide alimentaire américaine ne doit être accordée que sous forme de produits originaires des Etats-Unis. Ensuite, l'acheminement de cette aide doit s'effectuer pour 75% de son volume sur des navires battant pavillon américain, lequel n'est pas le moins coûteux.

MAROC : MAUVAISE RÉCOLTE ET RÉORIENTATION DE LA CÉRÉALICULTURE

Après avoir récolté en 2006, près de 9 millions de tonnes de céréales -un excellent niveau- le Maroc n'en produirait même pas 4 Mt cette année, a déclaré son ministre de l'Agriculture. Semés à la fin novembre et en décembre, les blés (tendre et dur) et l'orge n'ont pu lever correctement faute de pluies en janvier et février. Cette situation a causé des dommages très importants aux cultures dans les zones non irriguées, 20 % des surfaces étant ravagées par la sécheresse.

Malgré les stocks issus de la récolte 2006, le Maroc devrait donc importer 3,5 à 4 Mt de blé durant la prochaine campagne céréalière (1/7/07-30/6/08), niveau inconnu depuis 1999/2000. La France pourrait retrouver un niveau d'exportation

de blé vers le Maroc d'environ 1,5 Mt, résultat qu'elle n'a plus atteint depuis 2002/03.

Le ministre marocain de l'Agriculture a par ailleurs annoncé une révision de politique céréalière importante. Désormais, son pays s'efforcera de concentrer sa céréaliculture sur les meilleurs terres. Les moins adaptées seront rendues à l'élevage ou consacrées à l'arboriculture, en étant plantées en oliveraies notamment. Deux millions d'hectares, soit 40% des surfaces céréalières, seraient ainsi concernées. D'importants efforts d'accroissement des rendements seraient entrepris sur les surfaces restantes et les ressources procurées par l'arboriculture faciliteraient les importations de céréales destinées à compléter la production nationale.

REMOUS AU CANADA SUR LA FIN DES MONOPOLES DE COMMERCIALISATION

La suppression des monopoles de commercialisation d'orge et de blé que détient le Canadian Wheat Board (CWB) continue à faire débat au Canada. Un premier référendum, qui a lieu par correspondance en février et mars, a permis aux producteurs de s'exprimer sur la suppression du monopole sur l'orge, lequel porte sur les ventes d'orge canadienne entre provinces et à l'exportation). Parmi les 29 000 producteurs qui se sont exprimés, 62,2% ont voté pour l'abolition du monopole, une forte majorité d'entre eux souhaitant avoir le choix de vendre au CWB ou à un autre acheteur. Le Gouvernement fédéral a en conséquence annoncé que le monopole prendrait fin au 1er août.

Cette décision est contestée par le Parti libéral fédéral, qui reproche au gouvernement des irrégularités dans l'organisation du scrutin. Le CWB lui-même, qui est présidé par un agriculteur et qui défendait son monopole, émet une critique similaire. Il fait valoir notamment que les votants pouvaient être identifiés par des numéros imprimés à la fois sur les bulletins de vote et sur les enveloppes-réponse.

Enfin, le CWB s'est déjà engagé auprès d'acheteurs pour leur vendre de l'orge de la récolte 2007. Si les agriculteurs ne s'adressent pas suffisamment à lui pour vendre leurs orges, il ne sera pas en mesure d'honorer ces contrats.



AGPB
CÉRÉALIERES DE FRANCE

FILIÈRES

BIOÉLECTRICITÉ : LES UNITÉS MOYENNES AUSSI NÉCESSAIRES QUE LES GRANDES

Pour que la France puisse atteindre son objectif de 21% d'électricité d'origine renouvelable en 2010, le ministère de l'Industrie a déjà lancé à deux reprises des appels d'offre pour des unités de production de grande taille (plus de 5 mégawatts électriques) à partir de biomasse.

Pour autant, la réalisation de cet objectif nécessite également la mise en place d'unités moyennes. De telles unités peuvent être montées plus facilement et le monde agricole peut être plus facilement instigateur de leur développement. En outre, leur taille est davantage susceptible de correspondre à la répartition des disponibilités en paille, en produits de la sylviculture et en produits de l'industrie du bois (plaquettes) sur le territoire national. Le risque de conflit d'usages avec d'autres types de besoins des mêmes matières premières est donc moindre.

Ces constats sont à l'origine du projet de revalorisation du tarif auquel, pour les petites et moyennes unités, EDF rachète l'électricité produite à partir de la biomasse agricole et sylvicole. Ce tarif est fixé par arrêté. L'AGPB, l'AGPM (producteurs de maïs), COOP de France et l'Union de la Coopération Forestière française ont averti à cet égard les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie que la revalorisation envisagée par le Gouvernement était insuffisante. Elles ont proposé un relèvement plus important, à 12/15 centimes d'euro par Mwh heure électrique, selon l'efficacité énergétique, au lieu de 9,8/11,7 envisagés quand les unités sont approvisionnées à plus de 80% à partir des matières premières précitées.

ENVIRONNEMENT

PHYTOS : TOUJOURS PLUS D'EMBALLAGES ET PRODUITS NON UTILISABLES RÉCUPÉRÉS

Société créée en 2002 par les filières agricoles pour récupérer les emballages vides de produits phytosanitaires et les produits non utilisables, ADIVALOR a récemment publié son bilan pour l'année passée. Ce sont plus de 50% des emballages vides qui ont été collectés en 2006, soit l'objectif que s'était donné ADIVALOR. Les taux étaient de 26% du potentiel en 2003, de 33% en 2004 et de 40% en 2005. L'ambition pour 2010 est de parvenir à 70%. De 800 en 2002, le nombre d'entreprises de distribution de phytosanitaires conventionnées par ADIVALOR pour cette collecte est passé à 1064 en 2006.

En ce qui concerne les produits non utilisables, 1 445 tonnes ont été récupérées. Ainsi le volume total collecté depuis la création d'ADIVALOR atteint-il 8 195 tonnes. Il reste environ 3 000 tonnes de stock historique à récupérer. Des actions de prévention sont conduites par ailleurs pour empêcher l'apparition de nouveaux stocks. 35 entreprises de production et d'importation de produits phytosanitaires, qui représentent 85 à 90% de parts de marché en volume, contribuent au financement de toutes ces actions aux côtés de l'Etat et des Agences de l'Eau. Pour des raisons d'équité, ADIVALOR s'attache à impliquer les 50 entreprises qui réalisent le reste des mises en marché.

DÉVELOPPEMENT

APPUI DES CÉRÉALIERES FRANÇAIS À LA QUALITÉ DES BLÉS MAROCAINS

Depuis quelques mois, l'association FERT, structure de coopération internationale proche des organisations céréalières françaises, apporte son concours à la Coopérative agricole de Meknès, au Maroc, pour la réalisation d'un programme

de développement de la qualité de ses blés. Ce programme, qui a une vocation démonstrative vis-à-vis d'autres coopératives marocaines, a une durée de 3 ans. Il est lié à la fois à l'entrée récente de la Coopérative agricole de Meknès dans le secteur de la minoterie et à sa volonté d'obtenir pour ses adhérents une meilleure valorisation de leur production. Il est articulé autour de trois axes : qualité de la production, à partir de choix appropriés de semences et techniques culturales; conservation de la qualité en aval (dans les transports, à la collecte, au stockage, à la transformation meunière); insertion de paramètres qualité dans la contractualisation avec les utilisateurs.

Au-delà d'un cofinancement du programme, FERT coordonne l'appui technique qu'apportent à la réalisation de ce dernier divers acteurs de la filière céréalière française qu'elle a choisis (coopératives, instituts techniques etc.).

FERT avait déjà été sollicitée par des coopératives marocaines dès 2001 pour les aider à s'adapter au contexte de concurrence résultant de la libéralisation du marché des céréales dans leur pays. Son travail complète harmonieusement l'action de France Export Céréales pour le développement d'échanges entre notre filière céréalière et le Maroc. France Export Céréales accompagne d'ailleurs financièrement FERT dans ses différentes actions dans ce pays.

INFOCHIFFRES

LES PARTS DE MARCHÉ DES MARQUES DE PÂTES ALIMENTAIRES

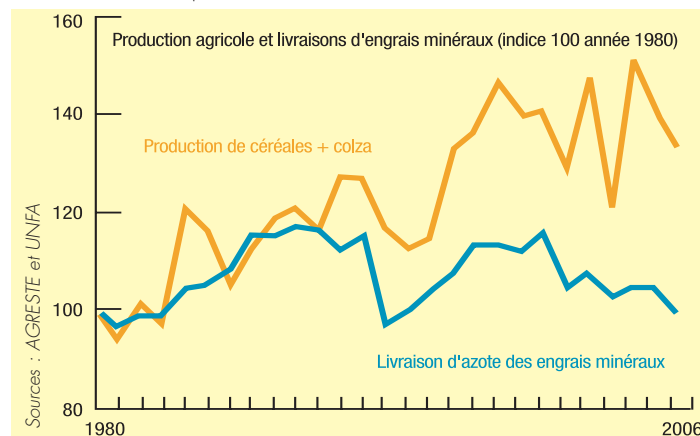
	Volume	Valeur
Panzani	35%	35,3%
Barilla	17,5 %	19,5%
Lustucru	7,5%	10,1%
Autres marques	5,8%	10,5%
Marques de distributeurs classiques	26,8%	22,5%
Marques de distributeurs 1er prix	7,4%	2,1%

Source : Panel distributeurs/Origine fabricants-CAM mi-déc 2006

EN FRANCE, PLUS DE PRODUCTION DE GRAINS AVEC MOINS D'ENGRAIS

Depuis 1990, la consommation d'engrais azotée en France a diminué de 17%, tandis que les récoltes augmentaient quasiment d'autant et que la qualité des grains s'améliorait.

L'édition 2006 du rapport « L'environnement en France » de l'Institut français de l'environnement (IFEN) reproduit les courbes ci-dessous.



Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.